



DOSSIER D'INSCRIPTION – SECTION KARATÉ

Saison 2026 / 2027

Cotisation annuelle Les tarifs comprennent l'adhésion à l'association, la licence et l'assurance.	Vincennois	Non Vincennois
Cours BABY Karaté (3/5 ans) <i>1h par semaine</i>	150,00 €	170,00 €
Cours enfants (6/12 ans) – KARATÉ <i>2h par semaine</i>	195,00 €	215,00 €
Cours ados / adultes (13 ans et +) – KARATÉ Kata et/ou Combat <i>2 à 3h par semaine</i>	200,00 €	220,00 €

PIÈCES À FOURNIR

Seuls les dossiers d'inscription complets seront acceptés

- 1 photo
- fiche d'inscription remplie et signée
- pour les majeurs, certificat médical tous les 3 ans

CRÉNEAUX KARATÉ

Cours BABY Karaté (3/5 ans)	Centre sportif HECTOR BERLIOZ	Mercredi 17h30 – 18h30
Cours enfants (6/12 ans) – débutants		Lundi 17h30 – 18h30
Cours enfants (6/12 ans) – avancés		Lundi 18h30 – 19h30
Cours enfants (6/12 ans) – tous niveaux		Mercredi 18h30 – 19h30
Cours ados / adultes – KARATÉ Kata		Mercredi 19h30 – 20h30
Cours ados / adultes – KARATÉ Combat		Mercredi 20h30 – 21h45
Cours ados / adultes – KARATÉ Kata		Samedi 12h00 – 13h30

LES COURS : les cours se cumulent sans augmentation de la cotisation.

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon, de non-assiduité ou de déménagement. Toute demande exceptionnelle fera l'objet d'un examen spécifique.



FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2026 / 2027

PHOTO

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : / / LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE MAIL : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : / / / /

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (nom, prénom, numéro de téléphone) :

_____ / / / /

Cours choisi :

- ☐ BABY Karaté (3/5 ans) ☐ Enfants (6/12 ans) – KARATÉ
- ☐ Ados / adultes (13 ans et +) – KARATÉ Kata ☐ KARATÉ Combat

Moyen de paiement :

- ☐ Espèces ☐ Chèque ☐ Virement bancaire

Je soussigné(e),, m'engage à pratiquer une activité sportive au K.C.V, à être transporté(e) en voiture particulière pour les activités organisées par le K.C.V et autorise l'équipe d'encadrement à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident. J'ai pris connaissance du règlement du K.C.V.

Droit à l'image : lors de manifestations sportives ou des cours de karaté, l'image et la voix du licencié sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéo ou photo dans le cadre des activités du K.C.V Karaté, et ce, pendant toute la saison. Le signataire du présent formulaire autorise le K.C.V Karaté à procéder aux captations d'images et de voix, les utiliser et les diffuser pour la promotion du club et du sport pratiqué sur tous supports de communication audio-visuels quels qu'ils soient, notamment le site Internet du K.C.V, les journaux sportifs et des diffusions vidéo, etc.

Fait à _____ le _____

Signature :